

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1019

14 mai 2010

SOMMAIRE

3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l.	48891	Lagfin S.A.	48888
Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.	48882	LMP Luxembourg S. à r.l.	48886
Amistà S.A.	48868	MNCC International S.à r.l.	48866
BNP Paribas Luxembourg	48866	Moon Stone International Investment S.A.	48912
CEREP Green 1 S.à r.l.	48880	O.F.I. Ost Finanz + Investment AG	48881
Charterhouse Dragon I	48885	Pro Activity S.A.	48889
Charterhouse Dragon II	48885	Safer Engineering S.à r.l.	48885
Cifrinter	48867	Sallen Holding S.à r.l.	48905
COF II (ST) (Lux) Sàrl	48870	Sivagest S.A.	48868
Cutting Edge S.à r.l.	48882	Sunlight Energy S.A.	48868
DBP Design Build Property Holding S.A.	48885	SVX Finance	48912
Delim S.A.	48890	Tanent Properties S.à r.l.	48884
Diffusion Euro Loisirs S.A.	48884	Time Power Advantage	48904
DSF LUX International S. à r.l.	48890	Tyson International Holding S.C.A.	48891
Duktus S.A.	48890	UBS Emerging Economies Fund Manage- ment Company S.A.	48868
DV International S.A. (DVI S.A.)	48870	UBS Emerging Economies Fund Manage- ment Company S.A.	48887
Ex-Aequo S.à r.l.	48869	UBS Equity Fund Management Company S.A.	48887
Financial Lincoln S.A.	48889	UBS Focused Fund Management Company	48886
Gerajo	48912	UBS Islamic Fund Management Company S.A.	48889
GSCP VI AA One Holding S.à r.l.	48903	UBS Medium Term Bond Fund Manage- ment Company S.A.	48886
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l.	48903	UBS Money Market Fund Management Company S.A.	48888
GSCP VI AA Two Holding S.à r.l.	48890	UBS Responsibility Fund Management Company S.A.	48869
GSCP VI North Holdings S.à r.l.	48904	UFG IC FUND, SICAV-FIS	48882
GSCP V S.à r.l.	48891	Weidema Van Tol Holdings S.à r.l.	48868
GSLP I Onshore S.à r.l.	48904	X-Trasys S.A.	48883
HCA Luxembourg Investments S.à r.l.	48879		
IFAM S.à r.l.	48869		
Industriecapital Österreich	48867		
International Audit Services S.à r.l.	48882		
International Opportunities Funds	48867		
K-Erlen	48884		

BNP Paribas Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.754.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 mars 2010

Le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 9 mars 2010, confié la gestion journalière de la Société à Monsieur Carlo THILL, résidant 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, par la résolution suivante:

"Le Conseil d'Administration décide, conformément à l'article 14 des statuts de BNP PARIBAS Luxembourg et à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 8 mars 2010 de déléguer à Monsieur Carlo THILL la gestion journalière de BNP PARIBAS Luxembourg.

Monsieur Carlo THILL est ainsi nommé Administrateur Délégué de BNP PARIBAS Luxembourg.

Cette délégation est octroyée pour une durée indéterminée et confère à Monsieur Carlo THILL un pouvoir individuel dans le cadre de la gestion journalière de BNP PARIBAS Luxembourg.

Suite à cette nomination, BNP PARIBAS Luxembourg dispose de deux Administrateurs Délégués pouvant agir de manière individuelle, Messieurs Eric MARTIN et Carlo THILL, formant avec Monsieur Patrice CROCHET, Directeur Général Adjoint, la Direction Autorisée, telle qu'agrée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au sens de l'article 7 alinéa 2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour extrait conforme

Ambroise de WAZIERES / Daniel POSTAL

Conseiller Juridique / Responsable des Affaires Juridiques

Référence de publication: 2010049423/25.

(100050600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

MNCC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.777.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la société qui s'est tenue extraordinairement le 1^{er} mars 2010

Les Associés de la société MNCC International S.A.R.L. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Doeke Van der Molen, de sa fonction de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} août 2009;

- d'accepter la démission de Mr Xavier Borremans, de sa fonction de Gérant de la Société et ce avec effet au 9 octobre 2009;

- d'accepter la démission de Mr Vincent Bouffieux, de sa fonction de Gérant de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2010

- de nommer Mr David Saigne ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet au 29 janvier 2010 et pour une durée indéterminée;

- de nommer Mlle Saphia Boudjani ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société avec effet au 29 janvier 2010 et pour une durée indéterminée;

- de nommer Mr Peter Diehl ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet au 29 janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

David Saigne

Gérant

Référence de publication: 2010049449/25.

(100050840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Industriecapital Österreich, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.425.

—
Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 22. Februar 2010

Kommissar

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KPMG, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 103.065 von ihrem Mandat als Rechnungskommissar abzusetzen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST Sàrl, mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg Sektion B unter der Nummer 20.114 zum Rechnungskommissar der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu ernennen.

Das Mandat dieses neu ernannten Rechnungskommissars endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2013.

Luxembourg, den 29. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010050088/18.

(100051329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

International Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 81.110.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 09 avril 2010

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 09 avril 2010, que Messieurs Stephen Paul Bickell, Peter Martin Lloyd, Guy Strapp, Kevin Gibson et Manuel Hauser ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011 et que KPMG Luxembourg a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le

Pour International Opportunities Funds

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2010050089/18.

(100051345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Cifrinter, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.270.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 janvier 2010 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Paul MERIC, Président Administrateur - Délégué à la gestion journalière et de CEMENTS FRANÇAIS, représentée par M. Yves René NANOT, demeurant 18 rue Duret F 75116 PARIS et de renouveler le mandat de M. Giovanni MAGGIORA administrateur ainsi que le mandat de M. Philippe MARCHAT, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050102/18.

(100051454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Amistà S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 87.882.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049655/10.

(100051728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Weidema Van Tol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 106.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049656/10.

(100051184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sivagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 73.262.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049660/10.

(100051655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sunlight Energy S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 130.432.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049662/10.

(100051674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour: UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049653/14.

(100051685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Ex-Aequo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 61, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 35.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010049403/13.

(100050741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UBS Responsibility Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.666.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour UBS Responsibility Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049469/23.

(100051007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

IFAM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.807.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049407/14.

(100050648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

DV International S.A. (DVI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 23-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.096.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 décembre 2009 que Monsieur Christian BERG, administrateur, demeurant à F-57220 Boulay, 13, Sentier des Crêtes (France) a été réélu aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société.

Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049408/15.

(100050872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

COF II (ST) (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.375.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of March.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

COF II (ST) (Lux) Holdings SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having a share capital of fifteen thousand euros (EUR 15,000),

here represented by hereby represented by Ms. Danielle Caviglia, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "COF II (ST) (Lux) SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art.13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

COF II (ST) (Lux) Holdings SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Wendy Friedman Dulman, companies director, born on November 16, 1968, in Cleveland, Ohio, USA, with a professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, USA; and

- Mr. Joseph Anthony Moroney, companies director, born on November 21, 1971, in Summit, New Jersey, USA, with a professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, USA.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Alexis Kamarowsky, companies director, born on April 10, 1947, in Strang, Germany, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born on September 12, 1964, in La Spezia, Italy, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Michael Robert Kidd, born on April 18, 1960, in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

COF II (ST) (Lux) Holdings SARL, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000),

ici représentée par Mme Danielle Caviglia, employée privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "COF II (ST) (Lux) SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales [inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers à cause d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

COF II (ST) (Lux) Holdings SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

48879

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Wendy Friedman Dulman, administrateur de sociétés, née le 16 novembre 1968 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Joseph Anthony Moroney, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1971, à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947 à Strang Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Michael Robert Kidd, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Conté de Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. Caviglia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: LAC/2010/14010. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé). Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER

Référence de publication: 2010049780/511.

(100051540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

HCA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 217.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.901.

Il est porté à la connaissance du public que la dénomination de l'associé Harley Street Clinical Trials Limited, avec siège social à 242, Marylebone Road, GB - NW1 6JL London, inscrite au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 6472436, a été changée en HCA Luxembourg Finance Limited le 26 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HCA Luxembourg Investments S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Administrateur

Référence de publication: 2010049418/15.

(100050572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CEREP Green 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.557.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty fourth day of November,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CEREP III Investment M S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.111 (the "Principal"),

represented by Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "CEREP Green 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.557, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in place of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 28 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2120, dated 28 October 2009, page 101734. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand two hundred Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt quatre novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CEREP III Investment M S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.111 (le "Mandant"),

représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que CEREP Green 1 S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.557, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, en date du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2120, en date du 28 octobre 2009, page 101734. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50301. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010049907/93.

(100051360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

O.F.I. Ost Finanz + Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 43.896.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 mars 2010

L'Assemblée a accepté la démission de M. Roland SCHAER, en qualité d'Administrateur.

L'Assemblée a nommé en qualité d'Administrateur Mme Maria SENISE, comptable, domicilié au Avenue Bois-de-la-Chapelle 43 - 1213 Onex - Genève - SUISSE - jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010049447/16.

(100050825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

International Audit Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.354.

Il résulte que l'associé et gérant mentionné ci-dessous a changé d'adresse et demeure professionnellement actuellement à l'adresse suivante:

- Karl HORSBURGH: 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Fait à Luxembourg, le 30.03.2010.

Karl Horsburgh

Gérant unique

Référence de publication: 2010049425/13.

(100050619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Cutting Edge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.986.

Suite à la cession de parts du 24 décembre 2009, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:

Michel ESPIE 100 parts sociales

Pour le compte de DAMSOR LIMITED

Paul Venn

Liquidateur

Référence de publication: 2010049424/12.

(100050616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UFG IC FUND, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.892.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société datée du 18 février 2010

Le Conseil d'Administration (le "Conseil") a été informé de la démission de Monsieur Charles Valentin de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 22 février 2010.

Le Conseil décide de ne pas remplacer Monsieur Valentin et de laisser le poste vacant.

BNP Paribas Securities Securities - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010049427/14.

(100050681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Abbott Asia Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.811.

Il résulte d'une résolution des associés de la Société en date du 13 octobre 2009 que (i) Mme Tara R. Kaesebier, résidant au 319 W, Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois, 60061 Etats-Unis d'Amérique et (ii) M. Thomas C. Freyman, résidant au 912 Lake Street, Libertyville, Illinois, 60048, Etats-Unis d'Amérique ont décidé de démissionner avec effet au 13 octobre 2009 et que (iii) M. AJ Shultz, résidant au 1115 Acorn Trail, Lake Forest, IL 60045, Etats-Unis d'Amérique et (iv) Mme Kimberly Deloian, résidant au 18340 South Christine Court, Mokena, IL 60448 Etats-Unis d'Amérique ont été nommés nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 13 octobre 2009.

Le 12 avril 2010.

William Tanguy.

Référence de publication: 2010049442/15.

(100050775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

X-Trasys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.687.

L'an deux mil dix, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "X-TRASYS S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8010 Strassen, 134, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, alors notaire de résidence à Differdange, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 14 septembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 920 du 19 décembre 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 66.687.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Sven VERDEYEN, employé, professionnellement au B-2850 Boom, 4B, Industrieweg.

Le Président nomme Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Cédric DE JONGHE, avocat, né le 08 août 1984 à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement au B-2850 Boom, 4B, Industrieweg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de mettre la société "X-Trasys S.A." en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- 3.- Nomination du commissaire à la liquidation.
- 4.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 5.- Divers.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société X-Trasys S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateur Monsieur Cédric DE JONGHE, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire à la liquidation Monsieur Sven VERDEYEN, prénommé, avec mission de contrôler le bilan et les comptes de liquidation et d'en faire rapport aux actionnaires lors de l'assemblée statuant sur la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

48884

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S.VERDEYEN, P.WEILER, C.DE JONGHE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/12967. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010049450/68.

(100051050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Diffusion Euro Loisirs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5577 Remich, 16A, rue Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 58.697.

Par le présente, je soussigné Michel BOUGAULT demeurant au 16A, rue Wenkel, L-5577 Remich, donne ma démission en tant qu'administrateur délégué de la société DIFFUSION EURO LOISIRS SA dont le siège social est 16A, rue Wenkel, L-5577 Remich, avec effet immédiat.

Le 30 octobre 2009.

Michel BOUGAULT.

Référence de publication: 2010049451/11.

(100050876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Tanent Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.977.

Il résulte de deux courriers adressés à la société Tanent Properties S.à r.l., que Messieurs Alain PEIGNEUX et Alan DUNDON ont démissionné de leur mandat de gérant en date du 2 avril 2010.

A la demande des intéressés,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049455/13.

(100050573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

K-Erlen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 135.368.

Die von Javad Marandi gehaltenen 100.000 Anteile an der Gesellschaft wurden übertragen an Trafford S. à r. l., Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Luxembourg, den 16. März 2010.

Robert Langmantel
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010049453/12.

(100051061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Charterhouse Dragon II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 313.700,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 117.701.

—
EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, gérant C de la Société a changé son adresse privée.

Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant C

Référence de publication: 2010049459/14.

(100050738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Charterhouse Dragon I, Société Anonyme.**Capital social: EUR 313.700,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 117.540.

—
EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, Administrateur C de la Société a changé son adresse privée.

Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Administrateur C

Référence de publication: 2010049460/14.

(100050742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

DBP Design Build Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.960.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} avril 2010 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société- Le siège social de la société est transféré du 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à compter du 1^{er} avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DBP Design Build Property Holding S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049479/14.

(100050522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Safer Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.561.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} mars 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Mikaël GUTIERREZ RUIZ, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1979 à Liège (Belgique), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Safer Engineering S.à r.l.

Mikaël GUTIERREZ RUIZ / Philippe TOUSSAINT

Référence de publication: 2010049462/16.

(100050766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.302.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049470/23.

(100051009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

LMP Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 132.478.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 28 août 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

LMP Luxembourg S.à.r.l., B 132.478, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry and Catherine Noens

Référence de publication: 2010049498/15.

(100050554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UBS Focused Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.662.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour UBS Focused Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049471/23.

(100051013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.090.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049472/23.

(100051015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UBS Equity Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.834.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour UBS Equity Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049473/23.

(100051016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UBS Money Market Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011
- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour UBS Money Market Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049474/23.

(100051022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Lagfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 51.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 mars 2010 que:

- Monsieur François WINANDY, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012;

Et que:

- la FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN SARL, ayant son siège social 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050086/22.

(100051210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.645.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 27 avril 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Financial Lincoln S.A. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.645 et

Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry and Catherine Noens

Référence de publication: 2010049484/16.

(100050844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UBS Islamic Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour UBS Islamic Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049475/23.

(100051024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pro Activity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 104.638.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2010

L'assemblée a décidé à l'unanimité et ce sur base de l'ordre du jour de révoquer avec effet immédiat le commissaire Madame Anne Thomas et de nommer en tant que nouveau commissaire la société Coficom Expertise Sarl immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 122.580 et dont le siège est situé au 2A, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux. Le mandat prend effet au 8 avril 2010 et se prolonge jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.00 heures.

NE VARIETATUR

Louis Raes

Administrateur Unique

Référence de publication: 2010049477/17.

(100050939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Duktus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.266.

Koordinierte Statuten basierend auf der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. März 2010 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 14. April 2010.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2010049513/14.

(100051692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Delim S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.308.

Hiermit möchte ich, François Georges, expert-comptable, geschäftsansässig in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Ihnen mitteilen dass ich mit Wirkung zum heutigen Tage von meinem Posten als Liquidator der Gesellschaft DELIM S.A. (en liquidation), eingetragen im Handelsregister zu Luxembourg unter Sektion B mit der Nummer 25.308, zurücktrete.

Luxembourg, den 23. Dezember 2009.

François Georges.

Référence de publication: 2010049481/12.

(100050753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

DSF LUX International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.594.

Les managers de DSF Lux International S.à.r.l. ont décidé en date du 26 février 2010 de transférer le siège de la société au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxembourg avec effet au 31 mars 2010.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2010049483/13.

(100050841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

GSCP VI AA Two Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.198.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010049486/16.

(100050922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

C. WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010049503/13.

(100051449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSCP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.201.150,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.403.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010049487/16.

(100050925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.368.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on March twenty-fourth.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

1. Introduction.

1.1 3i Growth Capital B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13778, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom (the "Appearing Party").

1.2 The Appearing Party was represented by Mr. Raymond Thill as its proxy (the "Proxy") pursuant to proxy forms dated 23 March 2010. The proxy form, signed ne varietur by the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

2. Articles of Incorporation. The Appearing Party, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Party, represented by the Proxy:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A1 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A2 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A3 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A4 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A5 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A6 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A7 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A8 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A9 shares, and
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P= any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Par Value" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
 - "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.
 - "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.
- 5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
- 5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager may delegate its/ their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 In case of urgency, decisions of the managers may be taken in writing, and, provided that they are signed by all the managers, shall be as proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.7 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A9 Shares, and then,
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st March 2011. 3. Subscription and Payment for Share Capital The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A1 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A2 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A3 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A4 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A5 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A6 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A7 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A8 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A9 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A10 shares
Total	1,250,000 shares

Each of these shares has been fully paid up in cash. Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

4. Incorporation of the Company. The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name 3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

5. General Meeting of the Company. The Appearing Party, being the holders of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

5.1 Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

5.1.1 François Bourgon, manager of companies, born 29 December 1969 in Phalsbourg (France), with professional address at 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, manager of companies, born 12 December 1952 in Reims (France), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

5.1.3 Stéphane Weyders, manager of companies, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office of the Company is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Costs and Notarial Deed.

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400,-).

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

6.4 This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Party, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Introduction.

1.1 3i Growth Capital B L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni (la "Partie Comparante").

1.2 La Partie Comparante a été représentée par M. Raymond Thill en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2010. La procuration, signée ne varietur par la Partie Comparante et le Notaire devra rester attachée au présent acte pour être enregistré avec lui.

2. Statuts. La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants que le Notaire a lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire.

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A1,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A2,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A3,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A4,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A5,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A6,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A7,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A8,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A9,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A10,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A10).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

5.6 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (ainsi que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

"Valeur d'Annulation" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées.

5.7 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du Conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 En cas d'urgence, des résolutions écrites des gérants peuvent être prises, et à condition qu'elles soient signées par tous les Gérants, elles seront valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.7 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule cinquante pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A10) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A9).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3 avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves

distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Toutes les recettes de la liquidation devront être distribuées conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2011.

3. Souscription et Paiement du capital social. Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A1
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A2
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A3
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A4
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A5
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A6
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A7
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A8
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A9
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A10
TOTAL	1.250.000 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée par un versement en numéraire. La preuve que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) relative à ce versement en numéraire, correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), se trouve à la libre disposition de la Société a été donnée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

4. Constitution de la société. Le Notaire a confirmé qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous le nom 3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l., avec les statuts et le capital social ci-dessus.

5. Assemblée générale de la société. La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

5.1 Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

5.1.1 François Bourgon, gérant de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, gérant de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

5.1.3 Stéphane Weyders, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social de la Société est établi à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Frais et Acte notarié.

6.1 Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

6.2 Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

6.3 Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

6.4 Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: LAC/2010/13995. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049782/632.

(100051478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSCP VI AA One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.358.475,80.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.125.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010049488/16.

(100050928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 789.270,17.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.062.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010049489/16.

(100050932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

GSCP VI North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 896.375,49.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.055.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010049490/16.

(100050935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

GSLP I Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.795.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010049491/16.

(100050938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Time Power Advantage, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 147.404.

Résolution de l'administrateur unique du 9 avril 2010

La soussignée,

Eva Maria HALLFELL, résidant à Güterstraße, 74, D-54295 Trier en sa capacité d'administrateur unique de la société décide de transférer le siège social de la société de 1, route du Vin, L-6688 Mertert à 37, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour la Société
Eva Maria HALLFELL
Administrateur

Référence de publication: 2010049494/16.

(100050604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Sallen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.353.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of March.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46448, here represented by Mrs. Liga JAKUSENOKA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Sallen Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the

last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2010.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Liga JAKUSENOKA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentale qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Sallen Holding S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en

vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

48912

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.-

Luxembourg, le douze avril de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010049785/406.

(100051235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Moon Stone International Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.073.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 28 août 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Moon Stone International Investment S.A., B 112.073, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry and Catherine Noens

Référence de publication: 2010049495/16.

(100050550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

SVX Finance, Société Anonyme,

(anc. Gerajo).

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049509/11.

(100051455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.
